

18/10/1914

RAGON

N° 14

Dans la séance du 23 juin 1779, sont nommés pour la distribution aux pauvres, un diacre et un adjoint pour chaque quartier de la ville: pour le quartier de L'ymarie, Septième Weymac et Bernard, adjoint; pour celui du Bourquet, Fayolle et Durant; pour celui d'Imbert Loulard et Turvey aîné; pour celui de Lajouie, Maillard et Elie Laussen

Les diacres devaient visiter les pauvres, au moins une fois par semaine

Les trésoriers qui se sont suivis sont: DuBay, Broca, Augustin Warrot; Les secrétaires: J. DuBay, de Saint-Philippe; J. Weymac; Pauvert;

Outre le Consistoire de St. Juy on voit aussi au XVIII^e siècle le Consistoire de Pineuilh; nous ne nous sommes pas bien rendu compte des raisons de leur coexistence mais il est sûr qu'il y avait alors deux consistoires. Dans un manuscrit appartenant à M. Cazalis, d'Ymet, et qui contient le Compte rendu de l'assemblée du Colloque des Eglises du Périgord et du Bas-Agenais, tenu les 5 et 6 février 1765, on lit à l'article XV: "le Colloque a jugé à propos de fournir les quartiers de la manière suivante: Celui de Bergerac sera

828

- „ composé de son Consistoire, de celui de La Force, Pomport,
 „ Clairan et Siquilhem - celui de Sainte - Foy,
 „ du sien, de Pineuilh, Saussignat, Lymet, Paldailhon
 „ et Lymesse - - - - -

A l'art 21, le Colloque décide que pour permettre
 à l'église d'Éymet de tenir les engagements qu'elle a pris
 pour une maison d'oraison les églises sont taxées
 ainsi qu'il suit:

Pineuilh 9^{l.} 19^{s.} 2
 Sainte - Foy 9. 11. 1

Pour les dépenses relatives au synode et au commissariat.
 L'article 22, fixe ainsi les taxes: Pineuilh 11^{l.} 6^{s.}

Sainte - Foy 11. 6. 6⁽¹⁾

A la séance du Consistoire de Sainte - Foy, en
 date du 27 pluviôse an 9, le Consistoire est
 complété. Sont élus: Brun fils, sergent; Pellecheau père,
 Pierre Eschaugier; Turvey père et fils jeune. Lapierre,
 sergent. Le Citoyen Deschamps, du Graveron,
 est élu pour le quartier des Cabauses. A la
 séance qui suit, au 24 ventôse an 9, on lit:
 „ Les citoyens J. Deschamps et Martineau, anciens
 „ de l'église de Pineuilh, s'étant présentés, ont de-
 „ mandé au nom de leurs Concitoyens de se réunir
 „ à celle de St. Foy, et ont promis de contribuer sui-
 „ vant leurs facultés aux dépenses qui entraînent

(1) Bouquior du 1^{er} février 1898.

22

„ L'exercice du culte. Cette proposition a été accueillie
 „ lie avec beaucoup de satisfaction, et il a été arrêté
 „ que cette réunion seroit acceptée, et que les citoyens
 „ J. Derchamps et Martineau seraient membres
 „ du Consistoire de l'église de Ste foie.

Peut-être en établissant le Consistoire de Pinault
 avait-on voulu reconstituer le noyau de fidèles qui
 fréquentaient autrefois le temple des Cabeauzes,
 ce temple qui existait à peu près à l'endroit où se
 trouve la maison de M^{me} Lédrier avait été démolie
 suivant arrêt du conseil d'Etat du 20 x^{bre} 1672.

On n'est pas bien renseigné sur les finances
 de l'église à cette époque troublée

Au 15 juin 1779 il y avait en caisse ;
 1253 livres 7 sols. 200 livres sont dues à M^o.
 Simon Weymac pour le loyer du local.

„ Monsieur Marché - dit le procès-verbal de la
 „ même séance - nous ayant représenté que Messieurs
 „ Alard⁽¹⁾ et Dumais⁽²⁾ jouissant de douze cents livres
 „ d'honoraires, que d'ailleurs l'église de Sainte-foie
 „ lui ayant promis mille livres, de lui fournir un
 „ cheval et payer la correspondance, en deux objets
 „ n'ayant point été remplis, il s'est engagé à en faire
 „ son propre et par nous lui faisant les mêmes
 „ (1) pasteur à Bergerac. (2) pasteur à Genoa.

222

+ Dans un " livre de comptes très intéressant com-
 menée le 4 juillet " 1787, on y lit que le Consistoire s'est
 assemblé le " 8 septembre 1787
 et que la trésorerie
 (à en mains)
 pour les pauvres)
 378 livres 11 sols.
 de trésorerie, du moins
 en 1790, était de.
 Jean du Puy aîné.

avantages que font à ses collègues les Eglises qu'ils desservent.

Les Consistoires de Pincuil et Passac comparant avec l'église de St. Joz le quartier que desservent Noûs Marche et n'ayant fait jus qu'à présent que la somme de quatre cents livres. Mess^{rs} les Commis-
 saires l'ont prié de leur faire des représentations pour qu'ils fassent de plus grands sacrifices en faveur de la cause commune nous engageant de leur faire l'appoint des dits deux cents livres à la vue des états qu'il nous produira des dits consistoires.

L'église s'est toujours occupée des pauvres; de tout temps ses comptes en font foi. Le 23 juin 1779 le fonds des pauvres s'élevait à 858 livres 16 sols.

Avec le calme qui revenait vers la fin de ce siècle, les fidèles reprenaient l'habitude de faire des dons à l'église, même des legs. Monsieur Du Puy de Noët, médecin à M. Endor, donne le 2 juillet 1782 pour la bourse des Gravures de l'église de St. Joz, une rente annuelle de 66 livres, avec faculté de racheter la rente en comptant un capital de 1320 livres.

On touchait à la Révolution; la liberté religieuse était par inquiétude et l'administration commu-

nale elle-même par délibération du 25 juillet 1789 autorisait l'acquisition d'un terrain au camp de Richelieu, paroisse de Pineville, pour établir le cimetière des non catholiques.

L'église, pleine d'espoir, résolut de ne pas rester plus longtemps dans sa salle trop étroite et le 8 juillet 1788 une souscription fut ouverte pour la construction d'une maison d'oraison; on n'osait pas encore prononcer le nom de temple; l'exposé qui précède la souscription laisse percer une similitude d'anciens persécutés; il est dit que l'emplacement à acheter est le "jardin de Rebeyrolles, parce
 " qu'il se trouve dans le quartier le plus reculé de
 " la ville, le plus éloigné des églises, des communau-
 " tés et des rues les plus fréquentées," qu'il faut
 " faire l'acquisition de ce jardin " dans la forme
 " la plus convenable à notre position actuelle," et que
 " la maison d'oraison qui sera édifiée sur cet
 " emplacement sera sous la dénomination
 " d'une société de commerce, ou telle autre semblable."
 Au XVIII^e siècle, dans le langage protestant, société
 signifiait

nale elle-même, par délibération du 25 juillet 1789
 autorisait l'acquisition d'un terrain au camp de Richelieu,
 paroisse de Pineuilh, pour établir le cimetière des
 non catholiques. Nous ne savons pas si la délibé-
 ration fut suivie d'effet. L'église, pleine d'espoirs,
 résolut de ne pas rester plus longtemps dans sa salle
 trop étroite, et le 8 juillet 1788, une souscription
 fut ouverte pour la construction d'une maison
 d'oraison; on n'osait pas encore prononcer le
 nom de temple. L'exposé qui précède la sous-
 cription laisse percer une timidité d'anciens per-
 secutés; il est dit que l'emplacement à acheter est
 le "jardin de Rebeyrolles, parce qu'il se trouve
 " dans le quartier le plus reculé de la ville, le plus
 " éloigné des églises, des communautés et des rues les
 " plus fréquentées," qu'il faut faire l'acquisition de
 ce jardin " dans la forme la plus convenable à
 " notre position actuelle," et que " la maison d'o-
 " raison qui sera édiflée sur cet emplacement sera
 " sous la dénomination d'une société de commerce
 " ou telle autre semblable." Le mot société était
 très employé au XVIII^e siècle, dans le langage pro-
 fane; il signifiait ordinairement culte; aller
 à la société, c'était aller au culte; cette désignation

223

avait sans doute été choisie à l'origine pour dépeindre les recherches des persécuteurs. Le montant de la souscription s'éleva à 14 456 livres.

La Révolution de 1789 changea du tout au tout la situation; au lieu de se faire petits les protestants purent se montrer et parvinrent à une certaine influence. Le projet d'achat du jardin de Rebozrolles fut abandonné et l'église acquit du "citoyen" Jouhanneau, des Cerciers, une maison avec emplacement, ce qui est devenu le temple actuel. La construction commencée en 1792 ne dépassa pas de beaucoup la fondation, en raison des troubles et guerres qui suivirent; et même, après la dépréciation des assignats, l'achat fut résilié par un arrangement entre le vendeur et l'église.

Au plus fort de la Terreur, l'église catholique de St Juy avait été affectée au culte de la Raison, puis laissée sans emploi. Le 8 pluviôse (ou le 6) an II (25 janvier 1794) le Conseil général de St Juy prit une délibération portant qu'il serait désormais permis aux ^{Citoyens} catholiques et protestants de cette commune de célébrer leur culte dans le temple de la Raison, la ci-devant église paroissiale. "Considérant" - dit la délibération - "que les citoyens

828

" du culte protestant viennent d'être privés du
 " temple où ils se rassemblaient que des besoins pres-
 " sants ont fait employer en magasins nationaux
 " Considérant que les progrès de la Raison et de
 " la philosophie sont tels aujourd'hui qu'il ne peut
 " résulter que de plus intimes relations, plus d'occasions
 " de fraterniser entre les citoyens catholiques et protestants,
 " en les rapprochant davantage en leur destinant
 " le même lieu pour célébrer leur culte".

Ce n'est que le 18 prairial suivant (6 juin 1794)
 que le conventionnel Larran prit un arrêté
 pour l'exécution de cette mesure du Conseil
 général, retardée, dit-il, "par des raisons de prudence".

Vous ne croyez pas que les protestants aient
 profité de cet arrêté généreux car on lit à la date
 du 20 messidor an II (8 juillet 1794) dans le
 livre de comptes de la Caisse des pauvres dont nous
 avons parlé tout à l'heure ; " nous avons com-
 " mencé de faire la Société dans la maison
 " du citoyen Larray" jeune. Le prix de la location
 se montait à 450 livres, au moins pour l'an VII.

Au milieu de l'effervescence patriotique qui
 secouait alors la France, le Maire de la 1^{re} Coy. N. Lam-
 bellé, prononça à la séance du 2 frimaire an II.

19.2 novembre 1793 } un discours enflammé ?
" que nos cloches," disait-il, " converties en canons,
" répandent la terreur et la mort dans les hordes
" ennemies; que nos croix, nos calices d'argent
" procurent à la Rep.

(22 novembre 1793) un discours enflammé ;
 " que nos cloches, disait-il, " converties en canons
 " répandent la terreur et la mort dans les hordes
 " ennemies; que nos croix, nos calices d'argent pro-
 " curent à la République un numéraire, qui,
 " alimentant nos phalanges républicaines nous
 " assure la victoire, la paix et le bonheur ! "

Or, il faut savoir qu'en 1793, des révolutionnaires
 avaient pillé la salle de culte; cette injure que
 les protestants ne méritaient pas, rehaussa
 d'autant l'offrande qu'ils apportèrent à la Patrie
 en danger lors de la magnifique explosion
 de dévouement dont nous venons de parler.

Le lendemain en effet, du sieur de M. Lambellie,
 une députation composée des pasteurs Mearche et
 Ethonas, suivis de plusieurs personnes, se présenta
 devant le conseil de la commune de Ste Foy et
 " le Citoyen Mearche s'exprima ainsi :
 " Citoyens ! Organes des sentiments des pro-
 " testants de cette ville, nous venons vous les faire
 " connaître. Instruits qu'on offrait à la République
 " l'argenterie des Eglises, nous vous offrons pour elle
 " deux coupes, seul ornement qu'il y ait jamais eu
 " dans la nôtre, et qui nous fût présenté de manière

688

" à ne pouvoir le refuser. Notre culte est simple et
 " nous croyons que l' Auteur de la nature ne veut
 " point de luxe dans les hommages qu'on lui
 " rend. Il a mis tant de magnificence dans
 " le spectacle de l'univers qu'il n'en faut point
 " mettre, selon nous, dans les lieux destinés à
 " son service."

Les coupes pesaient 1 marc, 2 onces et 5 gros.

Nous avons vu que le prêtre Jay ne se trouvait
 pas dans la députation qui offrit les coupes des
 protestants. Voici ce qui s'était passé: Les lumières
 et son caractère étaient tenus en haute estime dans
 son pays, et il avait été élu comme député de la
 Giroude à la législative, puis à la Convention
 en même temps que M. Larran, également
 de Sainte-Foy. Disons en passant qu'un autre
 membre de l'église de Sainte-Foy, M. de Mathias
 Mestre, avait été élu à la Constituante.

On sait peu de chose sur le rôle politique de M.
 Jay. Guinodie, dans son Histoire de Libourne,
 dit qu'avec M. Larran, il vota la mort de Louis
 XVI, malgré cela nous savons qu'il était humanain
 et que par ses soins et ceux de son frère, Delisle Jay,
 — membre, si nous sommes bien informé, du

M. Jay prêchait
 cependant à Ste Foy
 le 12 août 1794,
 sans doute à l'occasion
 d'un conge

183

directoire du district de Bordeaux — un bon nombre de malheureux furent arrachés aux rigueurs révolutionnaires. Son mandat politique terminé, M. Jay repartit à St^e Foy, l'exercice régulier de son ministère

Le pasteur Thomas ne tarda pas lui aussi à quitter St^e Foy; voici pour quelles raisons:

Un aventurier, nommé Lacombe (Jean-Baptiste) né à Toulouse en 1748, après avoir cherché en vain la fortune à Bordeaux, était venu s'établir à Sainte-Foy comme maître d'école; les fréquentes relations qu'il eut avec le pasteur Thomas lui permirent d'apprécier son talent et de bien connaître cet homme, auquel il voua une admiration qu'il a conservée jusqu'à sa mort. Revenu à Bordeaux aux premiers jours de la Révolution, Lacombe, habile et intrigant, parvint à se faire nommer président de la commission militaire instituée par Beaudot, Ysabeau et Gallien. Il se signala par un zèle infatigable et par ses condamnations sommaires; pendant un moment sa popularité fut prodigieuse; mais malgré des qualités remarquables, impuissant à contenir la foule capricieuse dans ses faveurs et toujours avide

283

„ de discours, Lacombe se souvint alors du pasteur
 „ Thomas. Jugeant qu'il pourrait lui être de la plus
 „ grande utilité, il l'appela à Bordeaux et le fit
 „ nommer maire de cette ville, le 12 germinal, an
 „ II (1^{er} avril 1794). Thomas accepta ses nouvelles
 „ fonctions, soit par goût, soit plutôt par crainte,
 „ car il en coûtait alors de résister à un homme
 „ aussi puissant que Lacombe. ⁽¹⁾

Il se peut aussi que Lacombe ait cru que M.
 Thomas partageait ses propres idées car il avait
 probablement eu connaissance du discours que M.
 Thomas avait prononcé à St. Toy le jour de la fête
 de la Saison, quoique cependant ^{celui-ci} n'eût rien
 dit de contraire à la religion.

„ Devenu maire de Bordeaux, le pasteur Thomas
 „ joua le rôle le plus honorable. Les difficultés ne lui
 „ promirent point de faire tout le bien qu'il aurait
 „ désiré, mais il arracha un grand nombre de victimes
 „ à l'échafaud. Il faut citer entre autres faits un
 „ couvent de religieuses qui eût été envahi et saccagé
 „ sans l'intervention de M. Thomas, qui, par sa
 „ voix mâle et entraînant, retint la foule prête
 „ à enfoncer les portes.

„ Bientôt la popularité de Lacombe s'affaiblit,

(1) Coris. - p. 81. 82.

883

Pendant les 4 mois
et demi environ
qu'il passa à Bordeaux
M. Thomas vint
parfois à Ste Foy
et ne vaioignait
pas d'y prêcher
comme autrefois.

D'après les cahiers
des comptes pour
les pauvres, dont nous
avons parlé, et où
l'on marquait aussi
les noms des prédicateurs
M. Thomas avait
prêché pendant ce
temps quatre fois, et
même cinq fois
car le 1^{er} floréal
an II, il prêcha le
matin et le soir.

SHPVD

Le livre de comptes ne
mentionne aucun service
religieux du 22 floréal
an II au 20 messidor
c'est-à-dire pendant 7 ou
8 semaines. C'était
immédiatement avant
de louer la maison de
Turrey jeune.

il fut accusé, et la commission militaire chargée
d'instruire son procès l'ayant condamné à mort, il fut
exécuté à Bordeaux le 27 thermidor 1794. Thomas
quitta aussitôt cette ville et revint à Sainte-Foy re-
prendre l'exercice de son ministère.

Seul, le pasteur Warche était resté à Sainte-Foy
Dans une lettre écrite aux membres du Comité et
dont nous parlerons plus loin, M. Warche dit:
à l'époque de la terreur on ne veut plus de culte, on ne
renonce en ville, on ne prie de crier. Que deviendront
les baptêmes et les mariages n'importe. Tout est sourd
mais tout n'est pas muet. Quelqu'un d'entre vous
me qualifie de Petit Ramebert, je le laisse extravaguer,
j'ouvre la maison, elle devient en face du Comité
révolutionnaire une maison d'oraison. Ce Tribunal
menace, tourne contre moi, je persevere et j'ai
mon train. Pour que Ste Foy ne fut pas sans culte,
je forme une assemblée à sa portée à Bourgoynade.
dans tout le midi de la France, Lagarde de Combeins,
Journet du Béarn et moi avons seuls le courage de prêcher.
En somme le culte nous paraît avoir été
~~complètement interrompu en ville depuis le 28 oct. 1794 jusqu'en~~
~~20 messidor an II (le 17 juillet 1794) où l'on commença~~
le culte dans la maison Turrey jeune, mais nous

(1) Caris. - p. 82.



